



Comment devenir actionnaire chez LDC ?

Vous pouvez détenir des titres LDC sous 2 formes distinctes :
la forme « **nominative** » et la forme « **au porteur** ».

Les titres au porteur

Lorsqu'ils sont au porteur, vos titres sont déposés chez votre intermédiaire financier (société de bourse, banque ou courtier en ligne) et votre identité n'est pas immédiatement connue de LDC. Cependant, nous pouvons, conformément aux clauses statutaires, faire une demande d'identification des détenteurs de titres au porteur.

Les titres au nominatif

2 formes de détention au nominatif sont possibles :

Le nominatif administré

Votre portefeuille d'actions est conservé chez votre intermédiaire financier qui en assure la gestion. Vos titres sont cependant inscrits dans les comptes de LDC, ce qui nous permet de vous identifier et d'établir un contact direct avec vous.

Le nominatif pur

Vos titres sont inscrits directement et uniquement dans les comptes de LDC, ce qui nous permet de vous assurer un service personnalisé.

Vos actions sont inscrites sur un compte-titres ouvert auprès de **BNP PARIBAS**, gestionnaire du service des titres de LDC.

Vous bénéficiez d'une exemption des droits de garde et des frais de gestion.

Si vous souhaitez vendre vos titres inscrits en nominatif pur, vous devez d'abord les convertir en titres au porteur.

Où vous adresser pour votre gestion de compte au nominatif pur ?



Mail : paris.bp2s.service.actionnaires.nominatif@bnpparibas.com



Téléphone : 0826 109 119 // (de l'étranger) : 0033 1 55 77 40 57



Adresse courrier :

BNP Paribas Securities Services

CTS – Corporate Trust Services / Service Correspondance

9, rue du Débarcadère 93500 PANTIN

A télécharger :

Document [«Demande d'inscription de titres en compte nominatif»](#)

Document [«Demande de conversion au porteur»](#)